



Procès-verbal du Conseil municipal Séance du 08 novembre 2022 à 20h30

L'an deux mille vingt-deux et le 08 novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune d'Awoingt, régulièrement convoqué le 31 octobre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des fêtes, sous la présidence de M Eddy DHERBECOURT, Maire d'Awoingt.

Etaient présents 13 conseillers : Mesdames Fabienne HUBERT, Marie-Cécile MACHON, Marie-Hélène MAROSTICA, Katia DERCOURT et Julie SAVARY et Messieurs Sébastien BUSSY, Eddy DHERBECOURT, Sébastien DHOUAILLY, Olivier GOFFART, Patrice GUINET, Sylvain JOMBART, Eric LEGRAND et Florian LEGRAND.

Absents excusés 2 : Madame Céline DERIEUX ayant donné procuration à Madame Katia DERCOURT, Madame Delphine DESORT ayant donné procuration à M Eddy DHERBECOURT.

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, Madame Julie Savary est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Plan Local d'Urbanisme : Arrêt de projet
- SIVU « Murs Mitoyens du Cambrésis » : Demande d'adhésion d'une nouvelle commune
- Association Foncière d'Awoingt : Renouvellement des membres pour 2023
- Salle des Fêtes
- Désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours
- SIDEC : Tarifs réglementés
- Questions diverses

20h30- ouverture de la séance

A l'unanimité le Conseil municipal adopte le procès-verbal du Conseil municipal du 06 septembre 2022.

Plan Local d'Urbanisme : Arrêt de projet

Monsieur Julien DERIEUX, maître d'œuvre pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) rappelle les précédentes phases :

- La délibération décidant de prescrire l'élaboration du PLU,
- L'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable
- L'évaluation des incidences du plan sur l'environnement
- La définition des orientations d'aménagement et de programmation (AOP)

Le PLU est préparé dans un souci d'intérêt général, en partenariat avec les différentes personnes publiques associées à la procédure, ainsi que le public et les habitants.

Monsieur le Maire précise au Conseil municipal qu'il doit délibérer sur l'arrêt de projet.

Celui-ci est composé :

- du suivi de la procédure
- du rapport de présentation et évaluation environnementale
- du PADD
- du règlement écrit et graphique et de la liste des emplacements réservés,
- des annexes comprenant la liste et le plan des servitudes, la liste et le plan des obligations diverses et les plans de réseaux
- les orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

Après délibération et à la majorité (14 voix pour et une abstention), le Conseil municipal décide d'arrêter le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le projet est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à l'élaboration du PLU ainsi qu'à toutes personnes publiques et organismes qui ont demandé à recevoir le projet arrêté.

Une enquête publique se réalisera courant mars et avril 2023.

L'approbation du PLU pourra s'établir courant mai juin 2023.

SIVU « Murs Mitoyens du Cambrésis » : Demande d'adhésion d'une nouvelle commune

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune d'Escaudoevres sollicite son adhésion au sein du SIVU « Murs Mitoyens du Cambrésis » à compter du 1er janvier 2023.

En application des dispositions du code général des collectivités territoriales, les communes membres sont invitées à se prononcer sur cette demande d'adhésion.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal accepte la demande d'adhésion de la commune d'Escaudoevres au sein du SIVU « Murs Mitoyens du Cambrésis » à compter du 1er janvier 2023.

Association Foncière de Remembrement d'Awoingt (AFR) : Renouvellement des membres pour 2023

Monsieur le Maire signale à l'assemblée que nous avons reçu de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord un courrier nous signalant que le bureau de l'Association Foncière de Remembrement d'Awoingt 2ème Remembrement arrive à échéance le 20 mars 2023 et qu'il appartient au Conseil municipal de désigner 3 membres titulaires et 2 membres suppléants parmi les propriétaires repris dans le périmètre de l'Association Foncière.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal désigne :

En tant que membres titulaires :

- Monsieur CAMBAY Jean-Claude né le 06 septembre 1942 à Awoingt
- Monsieur DHOUAILLY Pascal né le 02 mars 1958 à Cambrai
- Monsieur HECQUET Emmanuel né le 06 mars 1967 à Cambrai

En tant que membres suppléants :

- Monsieur LELONG Francis né le 02 avril 1946 à Cagnoncles
- Monsieur DHOUAILLY Sébastien né le 03 novembre 2000 à Cambrai

Salle des Fêtes

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que les conditions de location de la salle des fêtes n'ont pas évolué depuis plusieurs années. En prenant compte des retours de locations, des prestations proposées ainsi que le contexte actuel de la crise énergétique, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à échanger.

Après quelques échanges, le Conseil municipal décide de revoir le règlement, en particulier, sur la capacité d'accueil du public ainsi que les tarifs. Ces derniers n'ayant pas changé depuis l'ouverture.

Après délibération, le Conseil municipal décide :

- A l'unanimité, de fixer la capacité d'accueil pour les spectacles à 200 personnes et pour les repas 150 personnes.
- A l'unanimité, de fixer le tarif de location pour les habitants soit 200 €.
- A 13 voix pour augmenter le tarif pour les extérieurs à 600 €. 2 voix pour augmenter le tarif pour les extérieurs à 700 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire à rédiger et à signer tous les documents nécessaires.

Désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'en cas de renouvellement du Conseil municipal, un nouveau correspondant incendie et secours devra être désigné par le Maire parmi les adjoints et les conseillers municipaux dans les six mois suivant l'installation dudit conseil. Conformément à l'article D.731-14 du code de la sécurité intérieure, en cas de vacance de la fonction de correspondant incendie et secours, la désignation devra intervenir lors de la première réunion du Conseil municipal qui suit cette vacance.

La loi définit le correspondant incendie et secours comme un « interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies »

Il est demandé au Conseil municipal de désigner le correspondant incendie et secours à compter du 01 novembre 2022.

A l'unanimité, Monsieur Sébastien BUSSY est désigné correspondant incendie et secours.

SIDEC : Tarifs réglementés de vente

Monsieur le Maire signale à l'Assemblée que nous sommes actuellement membre du groupement d'achat d'énergie électrique du SIDEC (syndicat mixte de l'énergie du Cambrésis). Les contrats qui sont souscrits avec le fournisseur d'énergie « Total Direct Energie », arrivent à échéance le 31 décembre 2022.

Le SIDEC nous a informé que parallèlement au lancement de la consultation d'achat de fourniture d'électricité et faisant suite aux dernières annonces du gouvernement relatives au maintien d'un gel du tarif réglementé et à l'absence de régularisations, il est parvenu à identifier les membres de groupement qui pourraient retourner à ces prix régulés et ainsi bénéficier du bouclier tarifaire.

Notre commune pouvant en bénéficier à compter du 01 janvier 2023, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de signer un mandat de dépôt d'une demande de retour au Tarif Réglementé de Vente au SIDEC.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le mandat de dépôt ainsi que tous autres documents afin de demander un retour au Tarif Réglementé de Vente.

Questions diverses

Etude de faisabilité thermique et fluides

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que nous avons reçu la proposition de mission du bureau d'étude « Solener » concernant l'étude de faisabilité thermique et fluides pour la rénovation énergétique de la salle des fêtes.

Cette proposition de mission qui fait suite à l'audit énergétique s'élève à 12 250 € HT soit 14 700 € TTC.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la proposition de mission auprès du bureau d'étude « Solener », d'effectuer toutes démarches pour la recherche de subventions et à signer tous documents nécessaires.

Recrutement de 2 agents recenseurs

Monsieur le Maire signale à l'assemblée que le recensement de la population 2023 se fera du 19 janvier au 18 février 2023.

Une dotation forfaitaire de recensement, représentant la participation financière de l'Etat d'un montant de 1 473 € nous sera versée avant la fin du premier semestre 2023.

Il propose de recruter deux agents recenseurs.

Ces agents recenseurs percevront une rémunération brute de 736.50 € correspondant à 50% de la dotation allouée à la commune.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire :

- à recruter deux agents recenseurs
- à prendre les arrêtés de nominations correspondants
- à signer tous les documents nécessaires.

Un appel à la population sera envoyé le 09 novembre 2022

Remboursement de branchement d'eau et d'assainissement parcelle AB 184 allée des Roses

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors des travaux de réfection de l'Allée des Roses, la parcelle AB 184 étant en zone constructible, la commune avait décidé de doter ce terrain de branchements d'eau et d'assainissement afin de ne pas rouvrir la chaussée lors de la construction d'une habitation.

A ce jour, le terrain a été acheté par Monsieur Florian LEGRAND et Madame Marie SAEN avec un projet de construction d'une habitation.

Avec leurs accords, la commune demande le remboursement de ces dépenses soit :

- Branchement eau : 991.94 €
- Branchement assainissement : 1 935.62 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal

- décide que :
 - o les acquéreurs de la parcelle rembourseront les dépenses d'un montant total de 2 927.56 €.
 - o La recette sera mise au compte 7588.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ce remboursement.

22h25 - La séance est levée

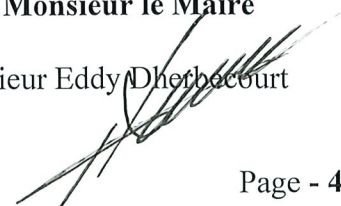
La secrétaire de séance

Madame Julie Savary



Monsieur le Maire

Monsieur Eddy Dhetbécourt



Séance du 08 novembre 2022